

Sommaire

Actualités du MMAISP

Raymonde Goudou Coffie engage ses collaboratrices à œuvrer pour la paix

Fraternité Matin - jeudi 05 mars 2020

Raymonde Goudou Coffie invite ses collaboratrices à booster le processus électoral dans leurs familles

Le Sursaut - jeudi 05 mars 2020

Raymonde Goudou invite ses collaboratrices à booster le processus électoral dans leurs familles

Le Matin - mercredi 04 mars 2020

Fonctionnaires

Des zones d'ombre relevées dans les déclarations du directeur de cabinet Séraphin Oka

Soir Info - jeudi 05 mars 2020

«La CMU est la bienvenue»

Le Patriote - jeudi 05 mars 2020

La traversée du désert des nouveaux instituteurs

L'Arc-en-ciel - jeudi 05 mars 2020

Une « Assurance obsèques » disponible pour les fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite

Le Mandat - mercredi 04 mars 2020

Société

La République unie, aux côtés du ministre Laurent Tchagba

L'Arc-en-ciel - jeudi 05 mars 2020

Anderson D honore la mémoire d'Eloi Sessou

Soir Info - mercredi 04 mars 2020

Politique

Communiqué du Conseil des ministres du Mercredi 04 mars 2020

Fraternité Matin - jeudi 05 mars 2020

Le gouvernement fait de nouvelles concessions

Fraternité Matin - jeudi 05 mars 2020

Ouattara révèle ses nouveaux projets aujourd'hui

Le Jour Plus - jeudi 05 mars 2020

Voici les ministres qui s'en vont

Le Sursaut - jeudi 05 mars 2020

Pourquoi le débat Bictogo-Guikahué a été reporté: dessous exclusif d'un rendez-vous manqué

L'Intelligent d'Abidjan - jeudi 05 mars 2020

Journée internationale de la Femme

Raymonde Goudou Coffie engage ses collaboratrices à œuvrer pour la paix



La ministre Raymonde Goudou Coffie a honoré les femmes de son ministère, en leur distribuant des pagnes.

obligatoire, prendre part aux différents scrutins pour renouveler librement les dirigeants politiques, et des collectivités territoriales locales», a-t-elle insisté. Car la paix durable en Côte d'Ivoire est à ce prix, a-t-elle commenté. En ce qui concerne la célébration de la Journée Internationale, la ministre Raymonde Goudou Coffie a honoré les femmes de son ministère. Des pagnes ont été gratuitement distribués aux 235 femmes de son département. Un geste hautement apprécié, selon la porte-parole des bénéficiaires, Mme Hortense Aka, conseillère technique. Elle a salué le combat de Raymonde Goudou Coffie pour la défense et la promotion des droits de la Femme ivoirienne.

ISABELLE SOMIAN

En prélude à la célébration de la Journée Internationale de la Femme, dont la commémoration au plan national est fixée au 7 mars prochain dans la commune d'Anyama, Dr Raymonde Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public s'est entretenue avec les femmes de son ministère. Et cela, en marge d'une cérémonie de distribution de pagnes. Les échanges ont porté sur « La promotion de la femme, un atout pour une paix durable. » A cette occasion, le Dr Raymonde Goudou Coffie a relevé le rôle déterminant de la femme dans le processus électoral. « Dans tous les actes du processus électoral, soyez comme des sentinelles pour pousser vos enfants. Ces derniers, avec la nouvelle disposition de la loi peuvent désormais détenir une carte nationale d'identité et exécuter différents actes administratifs, électoraux et économiques », a-t-elle enjoint. Pour la ministre, les femmes doivent aussi veiller à l'enrôlement de leurs époux. Ainsi, ils pourront « obtenir une carte nationale d'identité, se faire inscrire sur les listings électoraux puis se faire délivrer des cartes d'électeurs ». La ministre en charge de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public a ajouté que l'enjeu de cette élection nécessite l'implication de tous. « Chacun des citoyens ou chacune des citoyennes quelle que soit son obédience politique, devra, même si cela n'est pas

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME / «La promotion de la femme, un atout pour une paix durable. »

Raymonde Goudou Coffie invite ses collaboratrices à booster le processus électoral dans leurs familles



«La promotion de la femme, un atout pour une paix durable. » C'est autour de ce thème éminemment politique, avec la Côte d'Ivoire qui se prépare pour le scrutin présidentiel d'octobre 2020, que le Dr Raymonde Goudou Coffie a axé prioritairement son adresse à ses collaboratrices. C'était mardi, à l'occasion de la cérémonie anticipée de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, dont la commémoration au plan national aura lieu le 7 mars prochain dans la commune d'Anyama, en présence de Dominique Ouattara. Comme disent les Saintes Ecritures : « Celui qui a trouvé une bonne femme a trouvé la paix », la ministre de la Modernisation de l'Administration a rappelé le rôle de la femme comme gage de stabilité et d'équilibre au niveau des cellules familiales. Parce qu'elle porte et donne la vie, parce que c'est elle qui veille sur la bonne marche de la vie et pourvoit bien souvent aux besoins sociaux et économiques de sa maison. La femme ne saurait être autre soutien la Ministre en charge de la Modernisation, qu'un agent et une actrice qui fait et contribue à l'avènement ou au maintien de la Paix. Les différentes crises socio-politiques que la Côte

d'Ivoire à subir ces dernières décennies, ont mis à travers le processus de leurs résolutions en évidence l'importante contribution des femmes. En cette année électorale que nombre de sceptiques présentent comme celle de nouvelles crises pré et postélectorales, il n'est point besoin de l'avis du Dr Raymonde Goudou Coffie que les femmes ivoiriennes dérogent à leurs habitudes de faiseuses de paix et de cohésion sociale. Elle les a pour ce faire invitées à caser la morgue et à entretenir l'espoir d'un scrutin présidentiel apaisé : « Dans tous les actes du processus électoral, soyez comme des sentinelles pour pousser vos enfants qui avec la nouvelle disposition de la loi peuvent désormais détenir une carte nationale d'identité et exécuter différents actes administratifs, électoraux et économiques et vos maris à se faire enrôler pour obtenir une carte nationale d'identité, se faire inscrire sur les listings électoraux puis se faire délivrer des cartes d'électeurs. Chacun des citoyens ou chacune des citoyennes quelle que soit son obédience politique, devra, même si cela n'est pas obligatoire, prendre part aux différents scrutins pour renouveler librement les dirigeants politiques, et des collectivités territoriales locales. La paix durable en Côte d'Ivoire est à ce prix ». Elle a relevé en faisant une adresse particulière aux hommes de son ministère, comment le Président de la République SEM Alassane Ouattara a décliné le concept du genre dans tous les secteurs d'activité de Côte d'Ivoire. Avec la prise et le vote de différentes lois qui renforcent la promotion des droits de la femme, favorisent leur autonomisation et leur donnent la possibilité d'avoir des pourcentages de représentations significatives dans les organes de décision. La Conseillère Technique Hortense Aka, porte-parole des 34 femmes sur les 235 qui symboliquement ont reçu des pagnes des mains de la première responsable de ce Département, a salué le combat de Raymonde Goudou Coffie pour la défense et la promotion des droits sociaux et civils de la Femme ivoirienne. C'est cet acte fort qui laisse des empreintes dans l'histoire de la lutte pour la dignité de la Femme en Côte d'Ivoire et dans la Sous-région où son expérience en management du leadership féminin, a été souventes fois sollicitée qu'elle a mis en évidence, à côté de la cérémonie de distribution des pagnes qui somme toute garde tout son charme.

Journée internationale de la Femme

Raymonde Goudou invite ses collaboratrices à booster le processus électoral dans leurs familles

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME
Raymonde Goudou à ses collaboratrices :
“Poussez vos enfants à avoir leur cartes d'identités”



"La promotion de la femme, un atout pour une paix durable." C'est autour de ce thème éminemment politique avec la Côte d'Ivoire qui se prépare pour le scrutin présidentiel d'octobre 2020 que le Dr Raymonde Goudou Coffie a axé prioritairement son adresse à ses collaboratrices. C'était mardi, à l'occasion de la cérémonie anticipée de la célébration de la Journée Internationale de la Femme dont la commémoration au plan national aura lieu le 7 mars prochain dans la commune d'Anyama. en présence de Dominique Ouattara. Comme disent les Saintes Écritures : "Celui qui a trouvé une bonne femme a trouvé la paix", la ministre de la Modernisation de l'Administration a rappelé le rôle de la femme comme gage de stabilité et d'équilibre au niveau des cellules familiales. Parce qu'elle porte et donne la vie parce que c'est elle qui veille sur la bonne marche de la vie et pourvoit bien souvent aux besoins sociaux et économiques de sa maison. La femme ne saurait être autre soutien la Ministre en charge de la Modernisation qu'un agent et une actrice qui fait et contribue à l'avènement ou au maintien de la Paix. Les différentes crises socio-politiques que la Côte d'Ivoire a subies ces dernières décennies ont mis à travers le processus de leurs résolutions en évidence l'importante contribution des femmes. En cette année électorale que nombre de sceptiques présentent comme celle de nouvelles crises pré et postélectorales, il n'est point besoin de l'avis du Dr Raymonde Goudou Coffie que les femmes ivoiriennes dérogent à leurs habitudes de faiseuses de paix et de cohésion sociale. Elle les a pour ce faire invitées à caser la morgue et à entretenir l'espoir d'un scrutin présidentiel apaisé: «Dans tous les actes du processus électoral, soyez comme des sentinelles pour pousser vos

enfants-qui avec la nouvelle disposition de la loi peuvent désormais détenir une carte nationale d'identité et exécuter différents actes administratifs, électoraux et économiques et vos maris à se faire enrôler pour obtenir une carte nationale d'identité, se faire inscrire sur les listings électoraux puis se faire délivrer des cartes d'électeurs. Chacun des citoyens ou chacune des citoyennes quelle que soit son obédience politique devra même si cela n'est pas obligatoire prendre part aux différents scrutins pour renouveler librement les dirigeants politiques et des collectivités territoriales locales. La paix durable en Côte d'Ivoire est à ce prix». Elle a relevé en faisant une adresse particulière aux hommes de son ministère, comment le Président de la République SEM Alassane Ouattara a décliné le concept du genre dans tous les secteurs d'activité de Côte d'Ivoire. Avec la prise et le vote de différentes lois qui renforcent la promotion des droits de la femme favorisent leur autonomisation et leur donnent la possibilité d'avoir des pourcentages de représentations significatives dans les organes de décision. La conseillère technique Hortense Alla, porte-parole des 34 femmes sur les 235 qui symboliquement ont reçu des pagnes des mains de la première responsable de ce Département a salué le combat de Raymonde Goudou Coffie pour la défense et la promotion des droits sociaux et civils de la Femme ivoirienne. C'est cet acte fort qui laisse des empreintes dans l'histoire de la lutte pour la dignité de la Femme en Côte d'Ivoire et dans la Sous région où son expérience en management du leadership féminin a été souventes fois sollicitée qu'elle a mis en évidence à côté de la cérémonie de distribution des pagnes qui somme toute garde tout son charme.



AFFAIRE « SCANDALE AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE »

Des zones d'ombre relevées dans les déclarations du directeur de cabinet Séraphin Oka

C'est une affaire qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Les concours administratifs de la Fonction publique sont réputés pipés, au moment où les candidats espèrent en un miracle. Le vendredi 28 février 2020, nous publions une information selon laquelle le directeur des concours par intérim au ministère de la Fonction publique, Soro Gninigafol, par ailleurs directeur général de la Fonction publique, dénonçait, dans un courrier signé par lui, en date du 24 février, le fait qu'une liste frauduleuse était ajoutée à la liste des personnes admises aux concours administratifs au titre de l'année 2019. Le vendredi 28 février, le directeur de cabinet du ministère de la Fonction publique, Séraphin Oka, affublé du nouveau directeur des concours, le colonel Yéo Kolo, et du directeur général de la Fonction publique, Soro Gninigafol, auteur de la lettre de protestation adressée au ministre Issa Coulibaly, a donné sa part de vérité, laissant certains observateurs sur leur faim. De fait, des zones d'ombre subsistent et méritent d'être éclaircies. Déjà, il est apparu curieux que le directeur de cabinet ne se contente que d'animer un point-presse au lieu d'une conférence de presse. Durant plus de 26 minutes, Séraphin Oka a parlé sans donner l'occasion aux journalistes qu'il avait pourtant conviés de poser des questions. Ensuite, pourquoi le directeur général de la Fonction publique, qui assurait l'intérim du directeur des concours, présent à la rencontre avec la presse, n'a pas pris la parole pour simplement nier le fait qu'il n'était pas l'auteur de ce courrier qui dénonçait la fraude ? Le directeur de cabinet s'est juste arrêté à rapporter des propos que lui aurait tenus son collaborateur sans que celui-ci, bien qu'étant assis à son côté, n'ait pas pu en dire mot. « ... J'appelle l'actuel directeur général de la Fonction publique, en la personne de Soro Gninigafol, qui serait l'auteur de ce courrier, qui naguère, assurait l'intérim du directeur des concours, pour m'en informer. Il me dit : « Dircab, je n'ai jamais signé un tel courrier ». D'où vient ce courrier qui porte ta signature ?... Il est là, c'est ce qu'il m'a dit », a laissé entendre le conférencier. D'où vient alors ce courrier compromettant qui a secoué toute l'Administration de la Fonction publique ? Si dans une administration aussi sérieuse, des personnes tapies dans l'ombre peuvent se permettre de falsifier des documents aussi importants, il y a crainte quant à la crédibilité des opérations qui s'y déroulent. Quid du directeur général Soro Gninigafol ? Aucune déclaration après la conférence. On annonce une purge, « un nettoyage ». Un nettoyage de qui ? Qui sont ces personnes,

invisibles, qui manœuvrent au point de mettre à mal toute la Fonction publique et révéler au grand jour ce grand marché de la fraude ? Séraphin Oka, en tout cas, s'est réjoui que des actions sont en cours pour démasquer les fraudeurs qui s'enrichissent sur le dos des Ivoiriens. Mais qu'en est-il des arguments du patron du cabinet du général ministre Issa Coulibaly, lors de son intervention devant la presse ? Il a parlé de réclamations. « ... Au Bac, quand on proclame les résultats, qu'il y a réclamation, il n'y a pas de nouveaux résultats ? ... On fait une délibération, on proclame des résultats, il y a des omissions, il y a des personnes qui viennent faire des réclamations, chose prévue d'ailleurs par les dispositions légales. C'est normal qu'on prenne ces réclamations en compte et qu'après, on publie les résultats... Et d'ailleurs même, il ne s'agit pas de réclamations. Après la proclamation des résultats, il y a des personnes qui sont admises à deux concours. Ils ne peuvent pas faire les deux emplois. Donc ce sont des postes budgétaires, ils sont amenés à choisir. Et ceux qui ont été juste à la limite de l'admission, on regarde leur situation et on proclame de nouveaux résultats. À ce niveau, il n'a jamais été dit que c'est un scandale. Pourquoi en 2019, il va avoir scandale ? Il n'y pas de scandale au niveau des deuxièmes résultats ? », avait affirmé Séraphin Oka. Alors, il se pose la question de savoir ce qu'on appelle réclamation dans un concours. Au baccalauréat, les réclamations se font essentiellement sur les notes obtenues inscrites sur des collantes des candidats. Et puis, un concours administratif n'est pas un examen de lycée ou d'université. Les notes aux concours ne sont pas connues des candidats ou leurs copies ne leur sont jamais transmises pour qu'ils puissent réclamer quoi ce soit. Au mieux, si réclamation il pouvait avoir, ce serait sur des fautes relevées dans l'écriture des noms de candidats. Là encore, cela serait su par le candidat seulement après la proclamation des résultats. Les copies n'étant même pas disponibles ou rendues publiques par la suite. Pour finir, pourquoi c'est principalement le colonel Koné Zakaria, militaire de profession, qui a été choisi pour infiltrer le réseau de fraudeurs à la Fonction publique. Pourquoi pas des unités spécialisées de la police ou de la gendarmerie nationale ? Des zones d'ombre qu'il faudrait éclaircir.

HERVÉ KPODION

MUGEFCI/ MESMIN COMOÉ (PCA) DEPUIS DIVO

«La CMU est la bienvenue»



Mesmin Comoé a invité les Ivoiriens à se faire enrôler pour la CMU

Un adepte de la couverture maladie universelle. Depuis Divo où il était récemment dans le cadre d'une tournée nationale, Mesmin Comoé, président du conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) a déclaré à Divo que « la couverture maladie universelle (CMU) est la bienvenue ». Selon lui, elle offre l'opportunité à tous les habitants de la Côte d'Ivoire de se soigner aisément. « La CMU vient combler un vide dans l'univers des soins en Côte d'Ivoire. Le régime de base de la Mugefci ne permettait pas de faire les examens médicaux, chose que permet aujourd'hui la CMU. En plus, elle permet la prise en charge des personnes vivant dans des conditions précaires », at-il expliqué. Avant d'inviter les populations à se faire enrôler. Car, poursuit-il : « la CMU constitue aujourd'hui le seul régime de base en matière de couverture maladie en Côte d'Ivoire ». Il a cependant souhaité que la Mugefci joue son rôle d'assurance complémentaire en permettant aux fonctionnaires et agents de l'État de bien soigner. Ainsi prendra-t-elle en compte toutes les pathologies non couvertes par la CMU, surtout les maladies chroniques avec un éventail plus large de produits pharmaceutiques. Les mutualistes de la Mugefci devraient fournir un peu plus d'efforts pour parvenir à s'assurer de meilleurs soins. La direction a donc initié de nouveaux produits de prévoyance sanitaire, d'éducation et de fournitures de produits pharmaceutiques. La rénovation de la Mugefci doit être l'affaire de tous, a exhorté le PCA Mesmin Comoé. « Je partirai en 2021. Mais avant, j'ai le devoir de faire de la Mugefci une structure plus forte et plus rassurante que jamais », a-t-il terminé.

SORO YAYA



Education nationale / C'est une réalité, les nouveaux enseignants du primaire souffrent énormément pour entrer en possession de leurs premiers salaires.

La traversée du désert des nouveaux instituteurs

C'est une réalité, les nouveaux enseignants du primaire souffrent énormément pour entrer en possession de leurs premiers salaires. Ce qui n'est nullement le cas des enseignants du secondaire. "Admis au CAFOP et heureux d'avoir pris ses distances avec la pauvreté, j'ai suivi une formation théorique d'une année, suivie d'un stage pratique de deux années avant d'être titularisé. Depuis, cela fait aujourd'hui deux ans que je n'ai pas eu mon numéro matricule. Et pourtant, nos collègues sorties de l'ENS, de l'INJS et de l'INSAAC, bénéficient de leur matricule, seulement après tout au plus quatre mois, quand ils finissent le stage pratique. De plus, c'est un chemin de croix que nous suivons pour percevoir notre maigre bourse", a expliqué un nouvel enseignant du primaire, à Adiaké, qui a décidé de garder l'anonymat.

L'ouvrier ne mérite pas son salaire D'ailleurs, en ce qui concerne ces nouveaux fonctionnaires, ils peinent à toucher leurs rappels et leurs premiers salaires. Ils sont soumis à la misère et éprouvent d'énormes difficultés à subvenir aux besoins de leurs familles. Dettes et maladies font partie de leur quotidien. Si d'autres ne perdent pas la vie. Ils sont nombreux dans cette situation pénible. Qui du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, du ministère de la Fonction publique, de la Primature qui a en charge le portefeuille de l'Etat ou du ministère de l'Economie et des Finances crée des misères à ces fonctionnaires. Vivement que les responsabilités soient situées devant une injustice qui n'a que trop duré.

DENIS TOKPA



Transport et transfert de corps, conservation, tombe, obsèques...

Une « Assurance obsèques » disponible pour les fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite



Kouassi Mathurin donne les avantages du projet

et de corbillard, y compris le transport moyennant des cotisations mensuelles à prélever sur une durée maximum de 4 ans. Le prélèvement se fera par le truchement de la CGRAE. C'est le parent qui indique le lieu de conservation du corps», a conclu le président de la FARECI.

Transport et transfert de corps, conservation, tombe, obsèques... Les familles éplorées et surtout les fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite n'ont plus à s'inquiéter pour organiser les funérailles. Désormais, Ivosep, ayant pris la mesure de la problématique de l'organisation des obsèques, en sa qualité de prestataire de référence des services de pompes funèbres en Côte d'Ivoire et au contact de façon quotidienne des populations, a mené une réflexion en vue de mettre en place un produit innovant qui va permettre de trouver une solution à ladite problématique et prenant par ricochet la voie d'alléger la souffrance des fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite et surtout celle de leurs héritiers et ayants-droits, à leur décès. Il s'agit concrètement d'un "Projet contrat assistance Ivosep". Pour la première fois, un réseau d'assistance aux fonctionnaires et agents de l'Etat retraités, en deuil, sera ouvert en Côte d'Ivoire. Cette information a été rendue publique récemment par le président de la Fédération des Associations des Fonctionnaires et Agents Retraités de l'Etat de Côte d'Ivoire (FARECI), Kouassi Koffi Mathurin, au cours d'une rencontre avec les initiateurs dudit projet, à Cocody. Selon lui, le projet sera mis à disposition pour répondre à toutes les préoccupations concernant un cas de décès. A savoir, le transport de dépouilles mortelles du lieu de décès à l'unité de conservation, le rapatriement de corps depuis son lieu de résidence vers son village ou son lieu d'enterrement. « Le produit se présente sous la forme de plusieurs prestations que la société se propose de fournir aux fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite, décédés, qui y auront souscrit de leur vivant. Ces prestations couvrent le traitement de la dépouille mortelle jusqu'à la levée de corps en passant par les frais de conservations, de cercueil

Suite à la perte de sa fille et de son fils

La République unie, aux côtés du ministre Laurent Tchagba



Suite aux décès de sa fille et de son fils, c'est toute la République unie de Côte d'Ivoire qui s'est retrouvée autour du ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba et sa famille, à l'ouverture des condoléances, jeudi 27 février 2020.

Les condoléances de la Première dame, Dominique Ouattara... C'est la Première Dame, Madame Dominique Ouattara qui a ouvert la série des condoléances au ministre Laurent Tchagba, à sa résidence de Cocody Vallon. La Première Dame Dominique Ouattara a présenté ses condoléances et celles du Président de la République à M. Tchagba Laurent, ministre de l'Hydraulique suite au décès de ses enfants, le jeudi 27 février 2020, à son domicile à Cocody. Face à ce drame qui a ému tout le pays, le couple Présidentiel a tenu à témoigner toute sa compassion et son soutien au ministre Tchagba qui a été doublement éprouvé par le décès de ses deux enfants, Charlène et Pascal Frédéric Tchagba, en seulement une semaine d'écart. Par la voix de M. Maurice Kouakou Bandaman, ministre de la Culture et de la Francophonie, porte-parole de sa délégation, la Première Dame a déclaré être venue prendre sa part du deuil auprès de la famille éplorée.

...Patrick Achi, SG de la Présidence et le ministre Adama Koné... Le Secrétaire Général de la Présidence, M. Patrick Achi et le ministre auprès du Président chargé des Affaires Economiques et Financière, M. Adama Koné, accompagnés d'une forte délégation, se sont rendus au domicile de la famille Tchagba, afin de présenter leurs condoléances, le 28 février 2020 à leur homologue

...le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et celui de la construction... Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, M. Aouélé Eugène AKA, accompagné

d'une forte délégation, s'est rendu au domicile de la famille Tchagba, afin de présenter ses condoléances, le 28 février 2020. Par la suite, c'est le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, accompagné de son épouse, qui a présenté ses condoléances, le 28 février 2020.

...le ministre du Commerce et les membres de la JRHDP... Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, M. Souleymane Diarrassouba, accompagné d'une forte délégation, s'est rendu au domicile de la famille Tchagba, afin de présenter ses condoléances, le 28 février 2020. Après lui, c'est le Vice-président de la JRHDP, Franck Adiko, accompagné d'une forte délégation de la jeunesse RHDP, qui a présenté ses condoléances, le 28 février 2020.

...Le Préfet d'Abidjan et la ministre de l'Assainissement... Le Préfet d'Abidjan, M. Vincent Toh Bi Irié accompagné d'une forte délégation, s'est rendu au domicile de la famille TCHAGBA, afin de lui présenter ses condoléances, le 28 février 2020. A sa suite, c'était au tour de la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désirée Ouloto, accompagnée d'une forte délégation, de présenter ses condoléances, le 29 février 2020.

...le FPI et le PDCI... Le président du FPI, Pascal Affi N'Guessan, accompagné d'une forte délégation, a présenté ses condoléances, le 29 février 2020 au ministre Laurent Tchagba. A suivi, M. Maurice Kakou Guikahué, Secrétaire exécutif en chef du PDCI, accompagné d'une forte délégation. **...le SENAT et le Parlement...** Une forte délégation composée de parlementaires et de sénateurs, conduite conjointement par le Président de l'Assemblée nationale, Amadou Soumahoro et le Président du Sénat, Ahoussou Kouadio Jeannot s'est rendue au domicile de la famille Tchagba pour sacrifier au rituel de la présentation des condoléances.

...La ministre Raymonde Goudou... La ministre en charge de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service public, Raymonde Goudou-Coffie a présenté ses condoléances, le dimanche 1er mars 2020.

...le Président Albert Toikeusse Mabri... A la tête d'une forte délégation, le deuxième Vice-président du RHDP, le ministre Abdallah Toikeusse Mabri, a présenté ses condoléances, apporté son soutien et traduit toute sa compassion à l'endroit de la famille du ministre Tchagba, lui qui reste son fidèle ami et compagnon de lutte. C'était le

lundi 02 mars 2020.

... et fin des condoléances officielles au ministre de l'Hydraulique Le Mardi 03 Mars 2020 a marqué la fin de la présentation officielle des condoléances à la famille Tchagba. De nombreuses autres personnalités et amis de la famille ont sacrifié à ce rituel.

Le programme des inhumations Vendredi 06 mars 2020 :
• 09h à 11h : Levée des corps, à IVOSEP Treichville ; • 11h30 : Messe de requiem à la paroisse Saint Thomas d'ABIDJANAGBAN, suivie des inhumations au cimetière de Williamsville. Militantes et militants, cadres et élus, vous êtes priés d'être à toutes les étapes.

DENIS TOKPA



AFRIK FASHION SHOW 14 / Comme il est de tradition, la grand-messe de la mode, déclinée sous l'appellation Afrik Fashion Show, réunit, chaque année, les stylistes africains et ceux de la diaspora, dans la capitale économique ivoirienne.

Anderson D honore la mémoire d'Eloi Sessou



La reine du "T", Fatime Sidimé, a sublimé le public avec cette robe taillée des mains expertes d'Afrik Fashion Show (Ph.DR)

sublimement habillée d'une sublime robe aux tons nacrés, délicatement travaillée par Anderson D. Un véritable chef-d'œuvre qu'il a dédié à son ami Eloi Sessou. Bien avant, Pathé'O, invité spécial de chaque édition, a chapeauté la pléthore de jeunes créateurs conviés. Notamment, avec cette collection féérique et colorée dévoilée en exclusivité aux spectateurs d'Afrik Fashion Show 14. Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, a salué l'initiatrice, pour avoir perpétué cet événement, devenu un véritable produit touristique incontournable. Quant à Isabelle Anoh, elle a traduit sa reconnaissance aux partenaires d'Afrik Fashion Show. Sans occulter de remercier les ministres Kandia Camara, Raymonde Godou-Coffie et des personnalités de la mode et des médias. Notons qu'Afrik Fashion Show 14, qui a enregistré la présence des couturiers étrangers tels que Lamine Diassé et Vida Boatemaa Wiredu, venus respectivement du Sénégal et du Ghana, s'est articulé autour du thème central "L'insertion socioprofessionnelle de la jeune fille dans le secteur de la créativité ivoirienne".

DIARRA TIÉMOKO

Comme il est de tradition, la grand-messe de la mode, déclinée sous l'appellation Afrik Fashion Show, réunit, chaque année, les stylistes africains et ceux de la diaspora, dans la capitale économique ivoirienne. Une fois encore, la Directrice générale d'Avant-Garde Production, Isabelle Anoh, a remis le couvert pour la 14e édition de ce rendez-vous des créateurs de mode et de style. C'était le samedi 29 février 2020, à la prestigieuse salle du Palais des Congrès du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à Cocody. Une occasion saisie par le couturier Anderson D, pour rendre un vibrant hommage au styliste modéliste Eloi Sessou, un des piliers de la mode ivoirienne, disparu un an plus tôt. Et ce, à travers la présentation d'une collection inédite riche en tenues toutes aussi renversantes les unes que les autres, où se disputaient sensuel, féerie, élégance et prestige. Le public s'est laissé séduire par cette mosaïque de créations affriolantes de l'extravagance mesurée d'un Anderson D plus que de retour et surtout, par le mémorable passage de la reine du "T", Fatime Sidimé, fondatrice du réseau des agences de mannequins de Côte d'Ivoire. Celle-ci était



Communiqué du Conseil des ministres du Mercredi 04 mars 2020

Conseil des ministres
Coronavirus : d'importantes mesures adoptées • Un Comité de veille mis en place
• Cei : le Chef de l'État fait de nouvelles concessions à l'opposition
• Maurice Bandaman, nouvel ambassadeur de la Côte d'Ivoire en France
PP. 2 à 4

Le mercredi 04 mars 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de loi et d'ordonnance
- Projets de décrets
- B/- Mesure Individuelle
- C/- Communications
- D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

1- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Le Conseil a adopté un projet d'ordonnance portant modification des articles 5, 15, 16 et 17 de la loi n° 2019-708 du 05 août 2019 portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), ainsi que son projet de loi de ratification.

Au terme de ses échanges avec diverses composantes de la vie sociale, le Président de la République, soucieux de la tenue d'élections dans un climat apaisé, a instruit le Gouvernement à l'effet de procéder à des ajustements de la nouvelle loi sur la CEI, et de permettre l'intégration dans cette Commission, en vue de la rendre plus inclusive, d'un autre membre au titre des partis et groupements politiques de l'opposition, par l'attribution d'un siège à un parti de l'opposition significative au Parlement.

Avec les modifications proposées, la CEI comprendra seize (16) membres pour la Commission Centrale, contre quinze (15) actuellement.

Ainsi, le nombre des personnalités proposées par les partis ou groupements politiques de l'opposition passe de trois (03) à quatre (04).

Le nombre des membres de chacune des Commissions locales passe également de sept (07) à huit (08) par le même procédé.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant légalisation du régime fiscal et douanier applicable au réseau d'évacuation associé à la Centrale Thermique de Production d'Electricité à cycle combiné de 390 MW, ainsi que son projet de loi de ratification.

Conformément à la législation en vigueur, notamment la loi n° 2014-132 du 14 mars 2014 portant Code de l'électricité, cette ordonnance approuve le régime fiscal et douanier spécifique prévu au bénéfice de la société Côte d'Ivoire - Energies, en vue de faciliter la réalisation du réseau d'évacuation de l'énergie produite par la centrale.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

Pris en application de l'ordonnance n° 2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants, ce décret fixe le taux des cotisations destinées à assurer le financement du régime de prévoyance sociale des travailleurs indépendants à 12% du revenu forfaitaire mensuel déclaré par l'affilié, dont 9% du revenu forfaitaire mensuel déclaré, au titre du risque vieillesse et 3% au titre des risques maladie, accident et maternité. Le taux des cotisations sociales pour le régime de retraite complémentaire des travailleurs indépendants est fixé à 9% de l'assiette constituée par l'écart entre le revenu du travailleur et le revenu plafond du régime de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.



L'équipe gouvernementale se retrouve en Conseil des ministres extraordinaire vendredi prochain. (PHOTO:PORO DAGNOGO)

En outre, il précise les modalités et les conditions pour bénéficier des différentes prestations afférentes à ces cotisations dues trimestriellement.

2- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de partenariat pour le financement, la réhabilitation avec ou sans extension, la construction, l'équipement, la formation à l'utilisation et à la maintenance, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements biomédicaux des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) de Daloa, de Korhogo, de Yamoussoukro, des Hôpitaux généraux d'Abobo-Nord, d'Abobo-Sud, d'Adjamé, de Grand-Bassam, et de Yopougon-Attii en date du 02 décembre 2017 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et MED AFRIQUE.

Initié dans le cadre de l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le projet, en cours d'exécution sur l'ensemble des sites concernés, porte sur des interventions de rénovations lourdes accompagnées d'une modernisation des plateaux techniques et des équipements, assorties d'un programme de formation et de maintenance sur une période de près d'une décennie.

L'avenant objet de ce décret prend en compte les évolutions techniques et financières importantes intervenues au cours de l'exécution du projet pour intégrer certains besoins complémentaires.

3- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret modifiant les articles 5, 6, 7, 8 et 11 du décret n°2016-896 du 09 novembre 2016 portant attribution d'un permis d'exploitation minière pour la bauxite à la société « LAGUNE EXPLORATION AFRIQUE SA » dans le département de Bongouanou.

Ce décret redéfinit les différentes phases d'exploitation dudit permis et renforce les obligations à la charge de la société attributaire en termes de certification des réserves et de respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

4- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille

de l'Etat ;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- un décret portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention de concession pour la réalisation d'une Centrale Thermique à cycle combiné (CIPREL 5) de 390 MW à Jacquelineville ;
- un décret portant approbation de l'avenant n° 4 à la Convention de prestations de services pour la location et l'exploitation d'une Centrale Thermique de 70 MW.

Ces avenants additionnels aux différentes conventions sus-indiquées prennent en compte les ajustements intervenus afin d'accroître les capacités de production nationale d'électricité en vue de satisfaire la demande interne en électricité et de respecter les engagements de notre pays en matière d'exportation électrique.

B/- MESURE INDIVIDUELLE

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Monsieur Maurice Kouakou Bandama en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République française, avec résidence à Paris.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats de la 2e phase du Dialogue Politique.

Conformément aux instructions du Président de la République, le Premier Ministre a organisé, du 09 janvier au 17 février 2020, la 2e phase du dialogue politique. Les travaux de cette seconde phase de concertation politique ont réuni tous les acteurs, aussi bien ceux des partis et groupements politiques que ceux des organisations de la société civile, autour du code électoral.

Au cours des travaux, quelques points de divergences ont été observés, notamment sur les propositions de restructuration du pouvoir de décision de la Commission Electorale Indépendante (CEI), la limitation de mandat des députés et des élus locaux, le financement, a priori, sur fonds publics de la campagne électorale et la sanction de la transhumance politique.

Toutefois, les délibérations en séances plénières de validation du rapport final et de clôture, tenues les 5, 6 et 17 février 2020, suite aux travaux en Comités restreints de haut niveau, ont permis d'arrêter quatre (04) points d'accord, à savoir :

- l'introduction du parrainage du candidat à l'élection présidentielle, par 1% des électeurs dans au moins 50% des Régions et Districts ;
- le relèvement du niveau du cautionnement pour l'élection présidentielle à 50 millions de Francs CFA;
- la réduction à 5% du taux de suffrage requis pour le



Sidi Tiémoko Touré, Porte-parole du Gouvernement.

remboursement du cautionnement ;

– La prise de mesures pour freiner la transhumance des électeurs.

Ces différents points d'accord ont été assortis de plusieurs recommandations en vue de garantir des élections justes et transparentes.

A cet effet, après examen des différentes doléances formulées par l'opposition et la société civile ainsi que la rencontre du Président du Front Populaire Ivoirien (FPI) avec le Vice-Président de la République et soucieux de contribuer davantage à l'inclusivité des élections, le Président de la République a signé une ordonnance modifiant la loi sur la Commission Electorale Indépendante (CEI), en vue de permettre l'attribution d'un siège dans cette Commission au parti de l'opposition dont la représentation au Parlement est la plus significative.

Ainsi, la Commission Centrale de la CEI sera composée de seize (16) membres au lieu de quinze (15) dont trois (03) personnalités proposées par la majorité au pouvoir et (04) personnalités proposées par les partis ou groupements politiques de l'opposition.

Au regard de ce qui précède, le Président de la République appelle à nouveau à des élections apaisées.

2- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste;

Le Conseil a adopté une communication relative au développement de la finance numérique en Côte d'Ivoire.

Les produits et services financiers de la finance numérique développée à partir des moyens de transactions électroniques, notamment les services financiers via la téléphonie mobile, sont en pleine croissance depuis 2017. Cette expansion de la finance numérique dans notre pays contraste avec la survivance d'environ 44% de la population adulte qui, en grande partie en milieu rural, n'a jamais eu recours aux services financiers tant formels qu'informels.

Aussi, pour inverser cette tendance, le Gouvernement a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), d'axer son action sur la digitalisation des flux financiers avec

l'opérationnalisation effective des plateformes existantes et la digitalisation de 80% des flux financiers gouvernementaux. L'accès et l'exploitation des Données de Services Supplémentaires non Structurées (code USSD en anglais) des opérateurs de téléphonie mobile seront ouverts aux autres acteurs du secteur financier en vue de réduire les coûts des services qui y sont liés.

Cette ouverture numérique sera accompagnée de l'interopérabilité des services financiers numériques conformément à la stratégie régionale d'inclusion financière pilotée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui prévoit la mise en place en 2020 d'une plateforme régionale d'échanges entre tous les types de comptes.

3- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats de la Campagne nationale de mesures des Rayonnements Non Ionisants (RNI) émis par les équipements et installations radioélectriques (2018-2019).

La campagne de mesures RNI 2018-2019 s'est déroulée de décembre 2018 à mars 2019 avec pour objectifs essentiels d'évaluer le niveau d'exposition des populations aux champs électromagnétiques, de vérifier sa conformité aux normes, d'examiner son évolution par rapport aux valeurs antérieurement obtenues et, le cas échéant, d'amener les exploitants des équipements et installations radioélectriques au respect de leurs obligations en la matière.

Les mesures ont été réalisées en 350 points répartis sur les treize (13) communes du District Autonome d'Abidjan et 45 localités de l'intérieur du pays. Ces mesures ont mis l'accent sur les lieux sensibles, notamment les espaces de grande affluence, les centres de santé, les écoles et les centres religieux.

Bien qu'une évolution significative des niveaux de champ ait été observée, en raison des déploiements croissants de stations radioélectriques pour la téléphonie mobile, il ressort de cette enquête que les valeurs des champs cumulés sont inférieures au seuil maximal du service le plus exigeant. Aussi, ces valeurs sont inférieures à la valeur maximale des champs électromagnétiques cumulés mesurés lors des précédentes campagnes et fixée comme seuil repère. En conséquence, les niveaux de champs mesurés aux différents points identifiés respectent les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques telles que prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutefois, le Conseil a instruit le Ministre chargé de l'Economie Numérique et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de poursuivre les actions de sensibilisation pour amener les exploitants des équipements et installations radioélectriques au respect strict de leurs obligations en la matière et de rassurer les populations sur les mesures prises pour assurer la protection de leur santé contre les effets nocifs des rayonnements électromagnétiques.

4- Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances et le

Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation de la 11e édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) à Abidjan.

La 11e édition du MASA se déroulera du 07 au 14 mars 2020 simultanément à Abobo, à Koumassi, à Treichville et à Yopougon sous le thème « L'Afrique-monde », en lien avec la contribution des Africains à la culture mondiale.

Le Canada, pays historiquement reconnu pour sa diversité culturelle, est l'invité principal du MASA 2020 qui attend également environ 1 300 artistes et professionnels des cinq (05) continents.

L'ouverture de cette 11e édition aura lieu dans la commune d'Abobo sous la forme d'une grande parade de 2 020 danseurs et chorégraphes du monde entier, chantant et dansant pour lancer un appel à la paix. Elle sera également marquée par l'ouverture du Musée Adama Toungara des Cultures Contemporaines d'Abobo, qui à cette occasion, accueillera le 11 mars 2020, l'exposition itinérante « Prête-moi ton rêve ».

5- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de la Promotion des PME et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation du Dialogue de haut niveau du projet « She Trades - Afrique de l'Ouest », le 16 avril 2020 à Abidjan.

L'initiative « She Trades » est un programme d'appui financier et technique du Centre du Commerce International, qui offre aux femmes entrepreneures du monde entier un réseau et une plateforme leur permettant d'accéder plus facilement aux marchés internationaux.

En Afrique de l'Ouest, précisément en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone où il sera mis en œuvre sur une période de quatre (04) ans, le programme vise à améliorer les conditions de vie d'environ 10 000 femmes entrepreneures, opérant dans les secteurs de la noix de cajou, du karité et du manioc, à travers l'augmentation de leur participation aux chaînes de valeurs agricoles, l'accroissement de leurs revenus, le renforcement de leurs capacités techniques et le traitement des questions liées à la dynamique du genre.

Le dialogue de haut niveau prévu le 16 avril 2020, en présence des Ministres du Commerce de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, servira de plateforme d'échanges entre les décideurs politiques et les acteurs des filières d'intervention du projet pour une meilleure atteinte des objectifs fixés.

D- DIVERS

1-Au titre de la Présidence de la République

Il se tiendra un Conseil des Ministres extraordinaire le vendredi 06 mars 2020 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan.

2-Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative au point de situation sur la lutte contre la maladie à Coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

L'épidémie de la maladie à Coronavirus (COVID-19), survenue en Chine en décembre 2019, s'est propagée dans une trentaine de pays et a occasionné au 28 février 2020, plus de 83 000 malades et 2 867 décès, avec un impact socio-économique considérable.

Après la Chine, deux (02) autres foyers épidémiques ont été déclarés en Corée du Sud et en Italie, et un cas a été détecté au Nigéria le 28 février 2020, augmentant ainsi le risque de propagation de la maladie en Côte d'Ivoire.

Face à cette situation, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention et la prise en charge des malades éventuels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, les actions suivantes ont été réalisées ou sont menées régulièrement :

- la réunion hebdomadaire du comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, et composé de membres de l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) et du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT) du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Treichville, pour donner les orientations stratégiques sur la lutte contre cette maladie ;
- l'activation du Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique (COUSP) pour la coordination opérationnelle des interventions sur le terrain ;
- le renforcement du contrôle sanitaire au niveau des aéroports, ports et frontières terrestres ;
- la formation des équipes d'intervention rapide des districts sanitaires pour les investigations des cas et la vérification des alertes ;
- la diffusion de directives sur la surveillance du COVID-19 à l'attention du personnel de santé ;
- le renforcement des capacités diagnostiques de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire ;
- l'affectation d'une ambulance du SAMU dédiée au Coronavirus pour le transport des cas éventuels ;
- l'aménagement de cinq (05) salles au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Treichville pour l'isolement et le traitement des malades éventuels;
- l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19 ;
- la formation du personnel des lignes vertes 143 et 101.

Aussi, les financements des différentes composantes du plan sont quasiment bouclés pour assurer des capacités de

réponse optimales de la Côte d'Ivoire face à l'épidémie du
Coronavirus.

Fait à Abidjan, le 04 mars 2020

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole
du Gouvernement

Commission électorale indépendante / Avant son déplacement à Yamoussoukro, le Président Alassane Ouattara a présidé un Conseil des ministres, à Abidjan, hier.

Le gouvernement fait de nouvelles concessions



Le Conseil des ministres d'hier a pris d'importantes décisions, en prélude au Message du Chef de l'État devant le Parlement, aujourd'hui. (PHOTOS : PORO DAGNOGO)

Avant son déplacement à Yamoussoukro, le Président Alassane Ouattara a présidé un Conseil des ministres, à Abidjan, hier.

Un conseil des ministres a eu lieu, hier, au palais de la présidence, au Plateau. Et comme d'habitude, il a été présidé par le président de la République Alassane Ouattara. Couverture maladie universelle, commission électorale indépendante (Cei), code électorale, Coronavirus, téléphonie mobile, marché des arts ... Plusieurs questions d'actualité majeures ont retenu l'attention du gouvernement. Soucieux de créer les conditions d'une élection apaisée, le chef de l'État a fait de nouvelles concessions. Un siège supplémentaire a été accordé à l'opposition dans le bureau de la commission centrale de la Cei. De 15, le nombre des membres de la commission centrale de la Cei passera à 16. Cette retouche est le fruit de la rencontre qu'ont eue récemment le président du Fpi, pascal Affi N'guessan et le vice-Président de la République Daniel Kablan Duncan. C'est une prise en compte également des requêtes venues de la société civile. En outre, un meilleur équilibre sera apporté dans la composition des Cei locales. Désormais, elles seront composées de quatre membres de l'opposition, de trois membres du parti au pouvoir et d'une personnalité désignée par le corps préfectoral. Le gouvernement a d'ailleurs fait le point du dialogue politique qui a réuni, de janvier à février, les acteurs politiques, la société civile et le gouvernement sur la réforme du code électoral. S'il en est ressorti des divergences, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu quatre accords. Les parties s'accordent sur le parrainage. Le candidat à l'élection présidentielle doit avoir 1% des électeurs dans au moins 50% des Régions et

Districts ou 1% des électeurs dans chaque Région et District. L'augmentation de la caution de 20 millions a été acceptée par tous. Une fourchette de 50 à 100 millions est proposée. De même, les acteurs sont d'accord pour que la caution soit remboursée au candidat qui obtient 5% du taux de suffrage au lieu de 10%. Et pour lutter contre la transhumance des électeurs, il est décidé que l'électeur justifie désormais qu'il a sa résidence ou son domicile dans la localité où il vote. La rumeur courrait depuis quelques temps. Elle a été confirmée. Le gouvernement a donné son accord pour la nomination, bientôt, du ministre de la culture et de la francophone Maurice Bandama comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République française avec résidence à Paris. Mais jusqu'à la signature de son décret de nomination, Maurice Bandama demeure à la tête du ministère. Actualité oblige. Face à la menace du Coronavirus (Covid-19), le gouvernement met en place une batterie de précautions. Un comité de veille s'active, présidé par le ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique Aka Aouélé. Ses membres proviennent de l'Institut national de l'hygiène publique (Inhp), de l'Institut Pasteur de Côte Ivoire (Ipci), du Service d'aide médicale d'urgence (Samu) et du Service des maladies infectieuses et tropicales (Smit) du Chu de Treichville. Ce commando médical donnera les « orientations stratégiques sur la lutte » selon le porte-parole du gouvernement Sidi Touré qui s'est entretenu avec les médias à l'issue du conseil des ministres. Les contrôles sanitaires aux aéroports, ports et frontières terrestres sont toujours renforcés. Une ambulance est dédiée au transport des cas éventuels et cinq salles sont aménagées au Chu de Treichville pour « l'isolement » et « le traitement » des malades éventuels. À titre préventif, les populations seront sensibilisées sur les mesures d'hygiène contre le Covid-19. Des lignes vertes 143 et 101 sont ouvertes. La Côte d'Ivoire, assure Sidi Touré, « a la capacité de faire les analyses » nécessaires. « Les financements des différentes composantes du plan sont quasiment bouclés pour assurer des capacités de réponse optimales de la Côte d'Ivoire face à l'épidémie du Coronavirus », assure-t-il également. Si les prélèvements du premier cas ivoirien suspecté avait été envoyé en France, c'était pour respecter une règle de l'Oms qui veut que les premiers cas soient vérifiés par un centre extérieur. Notons qu'un conseil des ministres extraordinaire se déroulera le 6 mars prochain.

BENOÎT HILI

Message sur l'état de la nation / Le président Alassane Ouattara prononcera un discours aujourd'hui à Yamoussoukro.

Ouattara révèle ses nouveaux projets aujourd'hui

Cei, Côte d'Ivoire-France, élection présidentielle...

Ouattara fait bouger les lignes

- Côte d'Ivoire-France : le ministre Maurice Bandama nouvel ambassadeur
- Commission centrale de le Cei : un siège supplémentaire attribué à l'opposition
- Présidentielle : la caution de candidature passe de 20 millions à 50 millions FCFA



Le président Alassane Ouattara prononcera un discours aujourd'hui à Yamoussoukro.

« Chaque année, le Président de la République adresse un message sur l'état de la nation au parlement, réuni en congrès. Ce message peut-être lu par le vice-président de la république. Le message du Président de la République ne donne lieu à aucun débat ». C'est en vertu de cette disposition de l'article 114 de la nouvelle constitution ivoirienne que le président Alassane Ouattara parlera aujourd'hui à Yamoussoukro. L'ensemble des membres du gouvernement et les membres des deux chambres du parlement ivoirien sont présent dans la capitale politique qui accueille le président de la République aujourd'hui. Le message présidentiel touchera tous les aspects de la vie sociopolitique nationale. Il passera en revue les progrès réalisés depuis la présidentielle de 2010 qui a vu son élection à la tête de la Côte d'Ivoire. Il insistera sur les bons points qui repositionnent, redimensionnent et améliorent le visage de la Côte d'Ivoire qui est redevenue le point convergent du flux migratoire sous-régional. Le président Alassane Ouattara révélera ses nouveaux projets de ce pays qui a repris toute sa place sur l'échiquier politique international. Comme à l'accoutumée, le N° 1 ivoirien fera des recommandations au gouvernement pour une rentabilité encore plus accrue pour le bonheur des populations et une application plus accélérée du programme social du gouvernement. La modification de la constitution au menu Le Président de la République abordera, sans nul doute, la modification de la constitution. Il détaillera son initiative et dira en quoi cela sera bénéfique pour la Côte d'Ivoire et les populations. Deux points sont mentionnés quant à cette modification constitutionnelle. Il s'agit de la limitation de l'âge des

candidats et d'une éventuelle limitation du vote à un seul tour lors de la présidentielle. Il revient de façon récurrente que le Président de la République optera pour le schéma togolais où l'on ne vote qu'une seule fois lors de l'élection du président de la République. Les éclaircissements du Président Alassane Ouattara situeront tout le monde une bonne fois pour toutes sur cette question. Ainsi que sur la question relative à un troisième mandat qui lui permettra de poursuivre ses actions à la tête de la Côte d'Ivoire. C'est donc dire que le discours du président Alassane Ouattara est très attendu par la communauté nationale et internationale.

DIABATÉ FRANCK BOYO



REMANIEMENT MINISTÉRIEL / Les éclairages d'un sachant

Voici les ministres qui s'en vont



Mabri Toikeusse. La liste n'est pas exhaustive. Le moment, on s'en doute, est particulièrement stressant pour les ministres depuis qu'ils ont reçu l'agenda de l'exécutif particulièrement chargé cette semaine, avec notamment la mesure de suspension de tout déplacement à l'étranger pour tous les ministres jusqu'au vendredi prochain inclus. Cette mesure intervient généralement à la veille d'un remaniement ministériel, pour éviter la situation plutôt gênante d'un ministre qui apprend son limogement pendant qu'il se trouve en mission à l'étranger. Depuis lundi, on décrit des ministres très irritables qui font passer des moments quelque peu difficiles à leurs proches collaborateurs. Le calme devrait cependant revenir dès Jeudi, une fois que les ministres auraient reçu confirmation de leur maintien dans le gouvernement...enfin, pour ceux qui restent". Les prochaines heures ou jours nous situerons davantage !

Selon diverses sources, un remaniement ministériel est attendu cette semaine et le nouveau gouvernement prendra fonction lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire prévu vendredi 06/03/20. Le ton a été donné hier en conseil des ministres. En effet, précédemment ministre de la Culture et de la Francophonie, Maurice Kouakou Bandama, nommé Ambassadeur de Côte d'Ivoire en France. Nous publions in extenso ce poste de l'activiste Saïd Penda, publié mardi dernier et qui révèle ce qui se trame depuis le palais du Plateau.

"A la suite de mes investigations, je suis en mesure de révéler quelques certitudes. Nous pouvons affirmer sans aucun doute que le ministre de la Culture devrait quitter le gouvernement. Maurice Bandama va ensuite rejoindre Paris comme ambassadeur. Des indiscrétions indiquent que pour des raisons personnelles, M. Bandama a lui-même souhaité être déchargé de ses fonctions ministérielles. Un ministre dont le département est très en vue sera limogé, notamment pour mauvaise gestion de quelques dossiers sensibles. Par respect pour sa famille et compte tenu du fait qu'il n'a pas encore été informé, je ne pourrai pas dévoiler son identité. 3e certitude : il ne devrait pas y avoir plus de trois départs. Enfin, aucune des personnalités ayant fait leur entrée dans le gouvernement lors du remaniement ministériel de Septembre 2019 ne quittera le gouvernement, et Amadou Gon Coulibaly demeure Premier ministre. Les grandes figures du régime restent donc dans le gouvernement, même si certains d'entre eux pourraient changer de postes : Hamed Bakayoko, Touré Mamadou, le général Vagondo Diomandé, Anne-Désirée Ouloto, Kobenan Adjoumani, Kandia Camara,



RTI / L'émission "ça fait l'actualité" sur RTI1 avec un face à face télévisé entre le Rhdp représenté par son directeur exécutif Adama Bictogo et le PdcI à travers son secrétaire exécutif Maurice Kacou Guikahué devait avoir lieu le mercredi 4 mars 2020.

Pourquoi le débat Bictogo-Guikahué a été reporté: dessous exclusif d'un rendez-vous manqué



L'émission "ça fait l'actualité" sur RTI1 avec un face à face télévisé entre le Rhdp représenté par son directeur exécutif Adama Bictogo et le PdcI à travers son secrétaire exécutif Maurice Kacou Guikahué devait avoir lieu le mercredi 4 mars 2020. Ce débat qui devait se faire autour du thème "le renouvellement de la carte nationale d'identité (Cni) entre polémique, nécessité et difficultés", a été reporté. Dans un communiqué publié sur sa page facebook, la RTI a donné les raisons de ce report : « En raison de l'importance du thème et de l'envergure des personnalités, la RTI, a décidé d'accorder un espace plus large au débat prévu entre Messieurs Maurice Kakou Guikahué, Secrétaire Exécutif du PDCI RDA et Adama Bictogo, Directeur Exécutif du RHDP. Pour ce faire le plateau initialement prévu dans "Ça fait l'actualité" de 26 mn est transféré au "Débat Politique" format 90 mn. La RTI s'excuse pour les désagréments causés par ce report ». L'argument sur l'importance du thème et de l'envergure des personnalités avancé par la Rti est la face visible de l'iceberg. En vérité, la Rti s'est rendue compte qu'il était inopportun qu'un tel débat programmé à la veille d'un message si important et attendu du chef de l'État à Yamoussoukro sur l'état de la nation devant le congrès, aurait pu noyer. Les ivoiriens ont les oreilles tendues pour savoir qui sera le représentant du PdcI au niveau de la commission centrale de la Commission électorale indépendante (CeI). Ils veulent connaître les dernières décisions du gouvernement sur le code électoral, et savoir ce qui sera décidé concernant la modification de la Constitution. Faire un débat avant de connaître tous ces éléments serait s'éloigner des sujets du moment. Raison pour laquelle selon les informations dignes de foi, la Rti a décidé du report du débat. Après l'argument avancé par la Maison bleue, l'un des débatteurs en la personne d'Adama Bictogo a réagi sur sa page facebook : « J'ai été saisi par le directeur général de la Rti du report du débat qui devait se tenir ce soir, sur Rti1 et dont le thème était : Le renouvellement de la CNI entre polémiques, difficultés et nécessité. Les raisons évoquées

par la direction générale de la Rti, portent sur la dimension et les hautes responsabilités des deux débatteurs au niveau politique ont amené le directeur général de la Rti à opter pour le changement de format de 26 minutes à 90 minutes, (débat politique) qui permettra d'aborder les questions politiques d'envergure nationale. Aussi, ai je pris, acte de ce report. Ceci étant, pour ce soir, je m'y étais préparé. Parce que, je suis demandeur de ce type d'échanges pour éclairer l'opinion de nos concitoyens pour nourrir la vérité et enrichir la démocratie. À très bientôt ». Maurice Guikahué étant au vert, il n'avait pas pu être joint. C'est Kah Zion qui a été informé pour donner la nouvelle du report ! La décision du report émane de la Rti, et non des partis politiques, ou plutôt elle n'émane pas du Rhdp ni du PdcI, notamment des débatteurs, malgré les débats sur les réseaux sociaux. Reste à savoir si le débat peut être reprogrammé aussi rapidement ! « Pour une fois, que le débat allait sortir des réseaux sociaux et des salons, les précautions n'ont pas été prises avant de le lancer », a commenté un observateur.

C. K